

Sylvo Trophée

DU MASSIF CENTRAL

Propriétaires forestiers
INSCRIVEZ-VOUS !

Dossier d'inscription à retourner avant
le 31 mai 2026

“ **Concours forestier :**
5e édition du SylvoTrophée
Thème : Allongement des cycles sylvicoles ”

Le Sylvotrophée vise à distinguer une gestion forestière alliant production de bois de qualité, prise en compte de la biodiversité et des usages multiples de la forêt.

Sylvotrophée 2026

Conditions et modalités d'inscription au concours

Préambule :

Dans un contexte de changement climatique, d'érosion de la biodiversité et d'attentes croissantes autour des fonctions écologiques et sociales des forêts, les pratiques de gestion évoluent. Les propriétaires et gestionnaires forestiers adaptent leurs interventions pour renforcer la **résilience des peuplements**, valoriser la **diversité des structures forestières** et inscrire la gestion dans une **perspective de long terme**.

Au-delà de la production de bois, ces démarches prennent en compte la **richesse écologique des forêts** et visent à préserver leur capacité à fournir des services environnementaux essentiels (stockage de carbone, régulation de l'eau, accueil de la biodiversité, qualité paysagère).

Dans cette dynamique, certaines approches sylvicoles mettent l'accent sur une gestion plus **progressive, attentive aux cycles naturels** et à la **diversité des structures forestières**, favorisant ainsi une coexistence harmonieuse entre exploitation et préservation.

Le **SylvoTrophée 2026** souhaite valoriser ces initiatives exemplaires à travers le thème de cette édition.

Le thème : L'allongement des cycles sylvicoles

Allonger les cycles sylvicoles, c'est **laisser en forêt, des arbres au-delà de l'âge de récolte**.

Cette approche permet la **production de bois de gros diamètres**, issu d'arbres arrivés à maturité complète. Elle favorise à la fois le stockage de carbone, la production de bois d'œuvre et l'**apport naturel de bois mort** (branches, chandelles, arbres sénescents), indispensable à la biodiversité forestière.

En laissant cohabiter plusieurs générations d'arbres, l'allongement des cycles crée une forêt **étagée**, et favorise le gainage des jeunes recrues. Les arbres les plus âgés jouent aussi un rôle clé d'**arbres semenciers**, assurant une régénération naturelle diversifiée et adaptée aux conditions locales.

Critères de participation :

Le concours SylvoTrophée porte sur des peuplements forestiers de 4 à 10 ha, présentés par un propriétaire ou un groupe de propriétaires, accompagné par leur gestionnaire le cas échéant. Il doit avoir fait l'objet d'une exploitation (coupe) au cours des 10 dernières années.

Le peuplement forestier doit être localisé sur le territoire du Parc naturel régional du Morvan et être occupé par une forêt comportant un minimum de 20 % de feuillus d'essences autochtones.

La propriété intégrant la parcelle candidate peut être privée ou publique (hors domaniale).

Toute forêt présentée doit être en règle concernant ses documents de gestion durable si elle y est soumise.

Les candidats ayant déjà participé au SylvoTrophée ne peuvent pas se représenter lors de l'édition suivante.

Inscription au concours

Retourner ce dossier complété et signé avant le 31 mai 2026

A : Parc naturel régional du Morvan – Concours SylvoTrophée

Maison du Parc

58230 SAINT BRISSON

Ou : nicolas.blanchard@parcdumorvan.org

Nos services peuvent vous accompagner dans la rédaction de votre dossier de candidature :

Antonin Lourdais
CNPf, Bourgogne Franche-Comté
03.80.64.30.97
antonin.lourdais@cnpf.fr

Nicolas BLANCHARD au
PNR du Morvan
03.86.78.79.35
nicolas.blanchard@parcdumorvan.org

Critères de sélection :

Parmi les candidatures, 6 parcelles seront sélectionnées pour être visitées par le jury. Cette sélection sera réalisée selon les critères suivants par ordre d'importance :

- respect des conditions d'inscription, des critères de participation et de la complétude de ce dossier ;
- pour des raisons d'organisation matérielle du concours, la sélection pourra prendre en compte la proximité géographique des parcelles candidates et mettre sur liste d'attente, pour une édition ultérieure, celles qui se trouvent plus éloignées ;
- au cas où il resterait un nombre de candidats supérieur à 6, les parcelles présentant une exploitation plus récente seront prioritaires ;
- enfin, mis en place dans le cadre d'un projet sur les forêts anciennes, le SylvoTrophée examinera prioritairement les parcelles candidates situées dans des secteurs de forêts anciennes. Pour visualiser ces secteurs, rendez-vous au lien suivant et cliquer sur l'onglet « surface forestières » en haut à gauche de l'écran, puis sur le bouton « forêts anciennes dans le parc » :

Règlement du concours

Le candidat s'engage à :

- Être présent lors de la visite de la parcelle par le jury (à programmer entre la fin juin et début Juillet)
- Présenter la parcelle et en autoriser l'accès aux membres du jury ; il est intéressant que le propriétaire se fasse accompagner de son gestionnaire s'il en a un.

- Pour les candidats sélectionnés, être présent ou se faire représenter lors de la remise des prix. La remise se déroulera sur l'un des évènements grand public organisé par le Parc. Précisions à venir.
- Être disponible pour répondre à des questions complémentaires en amont de la visite et pour une pré-visite (à programmer) avec les techniciens (complément au dossier et repérage sur la parcelle pour préparer la venue du jury).
- Autoriser les organisateurs à diffuser les photos prises lors de la visite des parcelles (dans le respect du droit à l'image).
- Accepter, pour les lauréats, que leur nom fasse l'objet d'une communication en vue d'une valorisation des pratiques et d'une promotion du concours.
- Accepter d'être interviewé par un technicien du Parc naturel régional, du CNPF ou de l'ONF.
- Renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation des visites, les résultats et les décisions des jurés. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours, pour toute raison indépendante de leur volonté. Les participations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

Le Parc Naturel Régional du Morvan s'engage à :

- Contacter le propriétaire 15 jours en avance pour convenir d'une date de pré-visite avec les techniciens ainsi que pour l'informer de la date et de l'horaire de visite du jury.
- Mettre en place un jury d'experts (sylviculteurs, écologues et usagers de la forêt). Une restitution sommaire de l'expertise réalisée (atouts et points d'amélioration) sera faite en fin de visite de parcelle, à l'attention du propriétaire.
- Garantir la bienveillance lors des échanges qui auront lieu entre le jury et les candidats lors des visites de terrain, ainsi que dans l'utilisation ultérieure des images et autres communications liées au concours. L'organisateur veillera à ce que ce principe soit aussi respecté par tout autre partenaire prenant part à cette démarche.

Les prix :

Le lauréat recevra un trophée, une étude naturaliste ainsi qu'un reportage photographique à réaliser sur la forêt primée. Les deuxième et troisième prix seront également récompensés par différents lots. La remise de prix

M/Mme , candidat(e) au concours SylvoTrophée, atteste avoir lu les engagements et les accepter sans réserve.

Fait à , le / /2026

Signature :

Votre inscription au SylvoTrophée

À remplir par le propriétaire et/ou le gestionnaire.

Dans le cas d'un regroupement de propriétaires, chaque propriétaire doit remplir ce formulaire et l'envoi doit être commun.

① Coordonnées du candidat

Nom du propriétaire* :

Propriétaire depuis le :

Adresse postale

.....
.....
.....

Adresse électronique

.....

Numéro de téléphone :

Nom du gestionnaire* :

Nom de la forêt :

Statut foncier :

- Privé individuel Sectional Communal
 Privés regroupés Groupement Forestier ou Société Civile

→ Fournir une carte de la propriété forestière et de la parcelle présentée au concours

② Votre propriété forestière

Contexte général de la propriété

Dimensions	Surface de la propriété :ha
Peuplements% de peuplements résineux % de peuplements feuillus% de peuplements mixtes
Commune-s	Où est située la forêt

Caractéristique de gestion à l'échelle de la propriété

Document de gestion durable	Y a-t-il un document de gestion durable ? : <input type="checkbox"/> Oui (période : -) <input type="checkbox"/> Non Si oui, lequel ? <input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> AF <input type="checkbox"/> CBPS <input type="checkbox"/> RTG Objectifs principaux définis sur la forêt (dont essences-objectifs pour le volet production) :
	Autres objectifs du propriétaire :

Expression libre	Autres informations que vous souhaiteriez apporter :
-------------------------	---

③ Parcelle candidate

Contexte général de la <u>parcelle</u>	
Dimension	Surface de la parcelle ou unité de gestion présentée au concours :ha
Essences	Essences principales et fréquence dans le peuplement (en %):..... Autres essences :
Accessibilité de la parcelle	<input type="checkbox"/> Route forestière <input type="checkbox"/> Piste carrossable <input type="checkbox"/> Sentier ou chemin rural <input type="checkbox"/> Aucune

Caractéristique de l' <u>itinéraire sylvicole</u> appliqué à la <u>parcelle</u>	
Objectifs et traitements appliqués	Quel est l'objectif lié au peuplement ? (essences objectifs, production de bois d'œuvre, de chauffage, etc.) et traitement sylvicole (régulier, irrégulier, etc.)
Fréquence des coupes	Rotation appliquée :ans

Caractéristique de la dernière exploitation sur la parcelle	
Contexte	Année de la dernière exploitation (coupe) : Quel a été le type de cette dernière intervention ? (coupe d'amélioration, éclaircie, balivage, coupe d'ensemencement, etc.)
Dernière récolte	Volume total :m ³ – stères – tonnes, <i>Dont</i> : Bois d'œuvre : m ³ – stères – tonnes Bois énergie : m ³ – stères – tonnes Bois d'industrie : m ³ – stères – tonnes
Enjeux et précautions particulières	Si des précautions particulières (respect des sols, de certaines essences, de semis...) ont été suivies pour cette coupe, quelles sont-elles ? Enjeux de biodiversité identifiés sur la parcelle (espèces, milieux...) : Précautions observées pour la biodiversité lors de l'exploitation : Enjeux d'usages identifiés sur la parcelle (sensibilité paysagère, patrimoine, fréquentation...) : Précautions observées pour ces usages lors de l'exploitation :